



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, le lundi 21 mars 2022 à 18 h 30, dûment convoquée et tenue selon la loi. **Exceptionnellement par vidéoconférence, à huis clos**, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 qui dit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, le tout suivant le prolongement de l'état d'urgence jusqu'au 25 mars 2022, par l'arrêté ministériel 2022-021.

Sont présents :

M^{me} Aline Beaugard, conseillère n° 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5

Note : Le poste de conseiller n° 6 est vacant.

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Présence également de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/
greffière-trésorière

Monsieur Simon Gélinas souhaite la bienvenue et mentionne les
présences des conseillères et conseillers :

M^{me} Aline Beaugard, conseillère n° 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5

Présence également de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/
greffière-trésorière

8535-03-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Aline Beaugard et résolu à l'unanimité
des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Constaté que l'avis de convocation a été signifié;
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 185-03-2022 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 500 000 \$ pour la construction des rues Boutin et Falardeau;
4. Autorisation d'aller en appel d'offres sur le SEAO pour la construction des rues Boutin et Falardeau;
5. Autorisation d'engagement d'une adjointe administrative suite à une recommandation du comité des ressources humaines;
6. Acceptation de l'offre d'achat pour le 85, rue Bellehumeur, matricule n° 1645-49-5805;
7. Période de questions portera exclusivement sur les points à l'ordre du jour;
8. Levée d'assemblée.

« Adopté »

8536-03-22

Constaté que l'avis de convocation a été signifié

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE l'avis de convocation a été signifié par courriel le 16 mars 2022 aux élus.

« Adopté »

8537-03-22

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 185-03-2022 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 500 000 \$ pour la construction des rues Boutin et Falardeau et le raccordement à la rue Bordeleau

Avis de motion et dépôt du projet de règlement par M^{me} Virginie Plumier, pour qu'à une séance subséquente soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement n° 185-03-2022 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 500 000 \$ pour la construction des rues Boutin et Falardeau et le raccordement à la rue Bordeleau.

« Adopté »

8538-03-22

Autorisation d'aller en appel d'offres sur le SEAO pour la construction des rues Boutin et Falardeau

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a octroyé un contrat à SNC Lavalin au coût de 15 398.14 \$ plus taxes qui comprend :

- La réunion de démarrage interne avec le client;
- La cueillette de données;
- La visite sur le terrain;
- Le relevé d'arpentage des conditions existantes, incluant les services municipaux;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- La mise en plan des conditions existantes;
- La révision de la mise en plan des rues Boutin et Falardeau;
- La mise à jour de la conception du profil de la chaussée et des conduites d'eau potable, d'égouts domestiques et de gestion des eaux pluviales;
- La mise à jour de la conception de la gestion des eaux pluviales;
- Les plans et devis pour l'appel d'offres, incluant l'estimation des coûts de construction, pour présentation et acceptation par la municipalité;
- L'avis d'appel d'offres sur SEAO;
- Le suivi et les réponses aux entrepreneurs en période d'appel d'offres;
- La réalisation des plans et devis pour la construction.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville a fait un règlement d'emprunt n°185-03-2022 qui n'est pas encore approuvé par le MAMH, donc l'octroi sera conditionnel;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise d'aller en appel d'offres sur le SEAO pour la construction des rues Boutin et Falardeau vers le 31 mars 2022, pour ouverture le 28 avril 2022 à 15 h 05.

« Adopté »

Note 1 : M. Simon Mayer, s'est retiré de la salle du conseil pour la décision de la résolution suivante.

Il s'est également retiré du caucus pour les discussions, car il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts.

8539-03-22

Autorisation d'engagement d'une adjointe administrative suite à une recommandation du comité des ressources humaines

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a besoin d'une adjointe administrative, et ce, le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le vendredi 18 mars 2022 par le comité des ressources humaines : M. Simon Gélinas, maire, M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1 et M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2 ainsi que M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/ greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la description de tâches a été remise aux candidats;

ATTENDU QUE le comité RH recommande l'embauche de M^{me} Kathy Viel;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage M^{me} Kathy Viel comme adjointe administrative en date du 28 mars 2022 aux conditions de travail suivantes :

- Période de probation de six mois;
- Salaire horaire de 23 \$;
- Semaine de travail de 35 heures du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h;
- Selon les conditions des Normes du travail jusqu'à la permanence.

« Adopté »

Note 2 : M. Simon Mayer, reviens dans la salle du conseil pour la suite des discussions et des décisions.

8540-03-22

Acceptation de l'offre d'achat pour le 85, rue Bellehumeur, matricule n° 1645-49-5805

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a mis trois terrains municipaux à vendre par résolution n° 8350-06-21 et a signé un mandat avec Proprio Direct;

ATTENDU QUE le coût du terrain pour le 85, rue Bellehumeur, est de 600 \$ plus les taxes et le coût des infrastructures est de 9 410.10 \$ ce que nous ont offerts M^{me} Malah Melanie Kablan et M. Roger Kouakou par l'entremise de Proprio Direct;

ATTENDU QUE l'offre d'achat n° 15154 a été faite pour le lot 5 686 295, dont la superficie est 836.10 m² et le zonage est Ra114;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte l'offre d'achat de M^{me} Malah Melanie Kablan et M. Roger Kouakou au prix de 600 \$ plus taxes pour le terrain et de 9 410.10 \$ pour les infrastructures;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville vende le lot 5 686 295, tel quel, sans garantie légale;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Simon Gélinas, maire, et M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière, à signer l'offre d'achat et à signer le contrat de vente chez la notaire Mireille Bourque;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville exige que soit construite une résidence (Ra114) dans les 24 mois de la signature, sinon le terrain sera rétrocédé, à 75 % du coût, à la municipalité, aux frais de l'acheteur et que cette condition se retrouve dans l'acte de vente;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville paye la commission à Proprio Direct à même le fonds d'administration suite à la réception d'une facture après que la vente soit enregistrée;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville exige que la demande de permis de construction incluant les plans et devis faits par un ingénieur ou un architecte soit remise 30 jours avant le début des travaux;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville exige un certificat d'implantation fait par un arpenteur-géomètre qui doit être remis avant le début de la construction.

« Adopté »

Période de questions

Aucune question n'a été posée.

8541-03-22

Levée d'assemblée

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

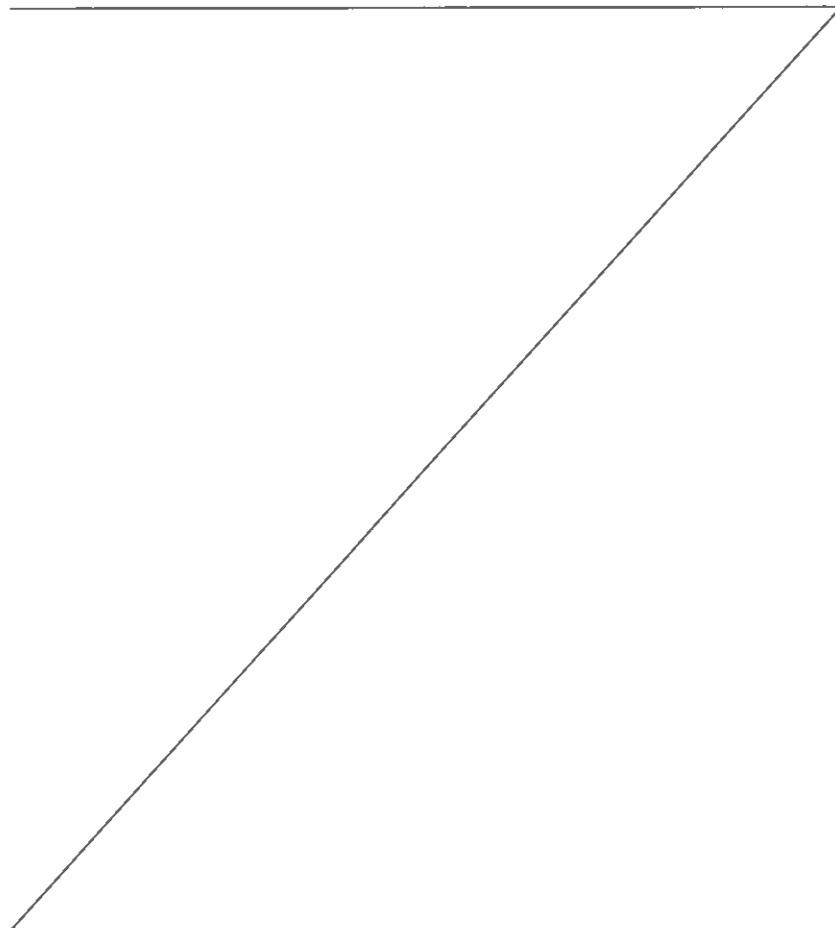
QUE l'assemblée soit levée. Il est 18 h 39.

« Adopté »

Simon Gélinas
Maire

Lynda Gauvin
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »





No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

